

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00516 Numéro SIREN : 432 339 281 Nom ou dénomination : A.B NEGOCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2024 sous le numéro de dépôt 5719

«AB NEGOCE»

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.650 Euros

Siège Social :

SAINT BARTHELEMY D'ANJOU
(Maine-et-Loire)

50, Boulevard de la Romanerie

RCS ANGERS
432.339.281

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 10 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 10 avril

A 17 heures

Les associés de la Société « AB NEGOCE », société à responsabilité limitée au capital de 7.650 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à LE LION D'ANGERS (Maine-et-Loire)-Domaine de la Vez, sur convocation de la gérance faite à chaque associé.

Il n'a pas été établi de feuille de présence.

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Jacques BOUCHER possédant 25 parts
- Madame Claudine BOUCHER-THOMAS possédant 25 parts

TOTAL 50 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques BOUCHER, gérant.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

JB
JB

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Monsieur le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JB
JB

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 13.165 Euros au compte « Autres réserves ».

Suite à cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 310.132,75 euros, la réserve légale ayant été intégralement dotée, se décomposant comme suit :

- Capital social	7.650 €
- Réserve légale.....	765 €
- Autres réserves	28.630,02 €
- Report à nouveau.....	273.087,73 €
- Total.....	310.132,75 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la gérance n'a pas été rémunérée au cours de l'exercice écoulé.

La rémunération éventuelle qui pourrait être allouée au titre de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2024 devra faire l'objet d'une décision de l'assemblée générale.

La gérance aura droit au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

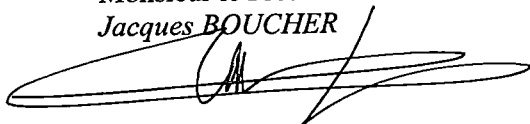
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Maître Alain CHEVRON, avocat-24, rue Chevreul à CHATEAU-GONTIER (Mayenne) pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

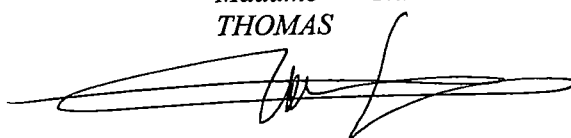
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Monsieur le Président de séance et les associés.

Monsieur le Président
Jacques BOUCHER



Les associés
Madame Claudine BOUCHER-THOMAS



MANDAT

Je, soussignée, Madame Claudine THOMAS-BOUCHER demeurant à SAINT BARTHELEMY D'ANJOU (Maine-et-Loire)-50, Boulevard de la Romanerie donne mandat à

Monsieur Jacques BOUCHER demeurant à SAINT BARTHELEMY D'ANJOU (Maine-et-Loire)-50, Boulevard de la Romanerie aux fins de me représenter et d'agir en mon nom et pour mon compte à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SARL « AB NEGOCE » qui se tiendra le mercredi 10 avril 2024 à 17 heures à LE LION D'ANGERS (Maine-et-Loire)-Domaine de la Vèze, portant sur l'ordre du jour suivant :

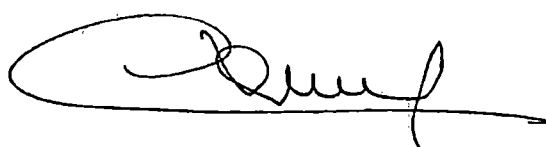
- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur Jacques BOUCHER est, en conséquence, autorisé à traiter en mon nom dans le cadre du mandat susprécisé et de m'engager sans aucune réserve

Fait à SAINT BARTHELEMY D'ANJOU
(Maine-et-Loire)

Le 3 avril 2024

Madame Claudine BOUCHER THOMAS

JB
JB 

«AB NEGOCE»

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.650 Euros

Siège Social :

**SAINT BARTHELEMY D'ANJOU
(Maine-et-Loire)**

50, Boulevard de la Romanerie

**RCS ANGERS
432.339.281**

RAPPORT DE GESTION
Sur l'exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Nous constatons une nouvelle hausse de notre chiffre d'affaire de 11.18% par rapport à l'exercice précédent.

Malgré l'augmentation du coût de nos achats de matières premières (+15.82%), notre résultat d'exploitation s'avère bénéficiaire de 32.037 €, soit une augmentation de 76.08 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges financières de 12.129 € correspondent aux intérêts de compte courant de Monsieur Jacques BOUCHER, gérant-associé.

Les charges exceptionnelles de 4.419 € sont liées à la perte définitive sur les titres détenus dans la société « DUCS D'ALBE ».

L'importance de ces charges que nous ne connaissions pas à la clôture de l'exercice précédent explique la baisse de notre résultat d'ensemble de - 14.87%.

Nous connaissons toujours quelques difficultés à consolider notre marge bénéficiaire en raison de l'augmentation du prix de revient de nos achats que nous avons du mal à répercuter sur nos ventes.

JB

Nos créances clients sont toujours d'un niveau relativement important (583.270,93 €).

Nous considérons que le risque de non recouvrement est limité, ce qui explique que nous n'avons pas été amenés à constituer de provisions.

Il est à noter, enfin, que notre situation financière est saine compte tenu du fait que nos disponibilités nous permettent de faire largement face à nos dettes d'exploitation.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2023, date de la clôture de l'exercice aucun événement significatif n'est à signaler.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Malgré le contexte économique difficile que nous traversons, nous restons néanmoins sereins sur la poursuite de l'exploitation.

ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a engagé aucune activité de recherche et de développement durant l'exercice écoulé.

DIVIDENDES VERSEES AU TITRE DES EXERCICES PRECEDENTS

Il n'a été versé aucun acompte sur dividendes au cours de l'exercice écoulé.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois (3) derniers exercices.

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

La société n'a effectué aucune prise de participation significative durant l'exercice écoulé.

DEPENSES SOMPTUAIRES

Aucune réintégration des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été effectuée au titre de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le total des produits d'exploitation s'est élevé à la somme de 2.091.831 HT.

Le montant des autres produits s'est élevé à la somme de 83 €

Le montant des traitements et salaires et assimilés s'élève à 0 €

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 0 €

L'effectif salarié moyen s'élève à 0

Les impôts et taxes ont été de 1.341 €

JB

Les achats de marchandises ont été de 2.009.957 €

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2.063.899 €

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 32.037 €

Quant au résultat après impôt, tenant compte du résultat financier débiteur de – (12.129 €), du résultat exceptionnel débiteur de – (4.419 €) et de l'impôt sur les sociétés de 2.323 €, celui s'élève à la somme de 13.165 Euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit donc par un bénéfice de **13.165 Euros**.

- Proposition d'affectation du résultat.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 13.165 Euros qui recevrait l'affectation suivante :

- Au compte « Autres réserves », pour sa totalité

Si vous approuvez cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveraient à la somme de 310.132,75 euros, la réserve légale ayant été intégralement dotée, se décomposant comme suit :

Capital social 7.650 €

- Réserve légale..... 765 €

- Autres réserves 28.630,02 €

- Report à nouveau..... 273.087,73 €

- Total..... 310.132,75 €

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce et de l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de relater les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de la société, en annexe au procès-verbal

- Conventions réglementées conclues avec la Société :

Compte courant créancier de Monsieur Jacques BOUCHER

Au 31 décembre 2023, le compte courant détenu par Monsieur Jacques BOUCHER dans les livres de la société s'élevait à la somme de 358.476,83 €.

Cette somme, mise à la disposition de la société, a été rémunérée par le versement de 12.129 €

Compte courant créancier de Madame Claudine BOUCHER-THOMAS

Au 31 décembre 2023, le compte courant détenu par Madame Claudine BOUCHER-THOMAS dans les livres de la société s'élevait à la somme de 2.400 €.

Cette somme, mise à la disposition de la société, n'a pas été rémunérée.

JB

Convention avec la SAS « LTG »

Il est ici rappelé que Monsieur Jacques BOUCHER est associé et Président de la SAS « LTG » au capital de 68.638 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 338.555.170 dont le siège est à LE LION D'ANGERS (Maine-et-Loire) –Domaine de la Vez .

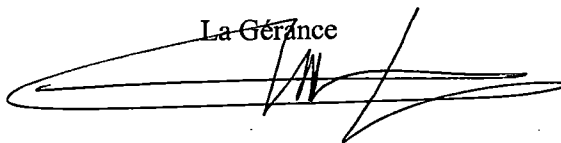
La SAS « LTG » a versé à la SARL « AB NEGOCE » pour sa fonction d'agent commercial une commission sur les ventes de ses produits de 9.435,49 €

Nous allons, par ailleurs, vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Nous vous précisons enfin que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles de l'exercice précédent.

La Gérance



**«AB NEGOCE»
Société à Responsabilité Limitée**

Au capital de 7.650 Euros

Siège Social :

**SAINT BARTHELEMY D'ANJOU
(Maine-et-Loire)
50, Boulevard de la Romanerie
-----**

**RCS ANGERS
432.339.281**

**RAPPORT SPECIAL
de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Madame, Monsieur,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

- Conventions réglementées conclues avec la Société :

Compte courant créditeur de Monsieur Jacques BOUCHER

Au 31 décembre 2023, le compte courant détenu par Monsieur Jacques BOUCHER dans les livres de la société s'élevait à la somme de 358.476,83 €.

Cette somme, mise à la disposition de la société, a été rémunérée par le versement de 12.129 €

Compte courant créditeur de Madame Claudine BOUCHER-THOMAS

Au 31 décembre 2023, le compte courant détenu par Madame Claudine BOUCHER-THOMAS dans les livres de la société s'élevait à la somme de 2.400 €.

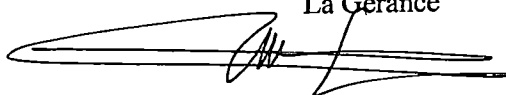
Cette somme, mise à la disposition de la société, n'a pas été rémunérée.

Convention avec la SAS « LTG »

Il est ici rappelé que Monsieur Jacques BOUCHER est associé et Président de la SAS « LTG » au capital de 68.638 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 338.555.170 dont le siège est à LE LION D'ANGERS (Maine-et-Loire) –Domaine de la Vez .

La SAS « LTG » a versé à la SARL « AB NEGOCE » pour sa fonction d'agent commercial une commission sur les ventes de ses produits de 9.435,49 €

La Gérance



BILAN - ACTIF

AABNEGO - SARL A.B NEGOCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF

	Valeurs au 31/12/23		Valeurs au 31/12/22	
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	63 321,86	27 791,03	35 530,83	42 824,39
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	65 321,86	27 791,03	37 530,83	44 824,39
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	10 036,17		10 036,17	28 591,03
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	583 270,93		583 270,93	204 124,54
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	175 725,50		175 725,50	14 915,77
Groupe et associés (3)				5 000,00
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	205 075,06		205 075,06	147 359,40
Charges constatées d'avance (3)	980,50		980,50	762,50
TOTAL ACTIF CIRCULANT	975 088,16		975 088,16	400 753,24
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 040 410,02	27 791,03	1 012 618,99	445 577,63

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Annexe

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AABNEGO - SARL A.B NEGOCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 1 012 618,99 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 13 165,00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

- La situation de grippe aviaire importante sur 2022 a eu un impact significatif sur les volumes, les approvisionnements et les prix des matières premières.
- Sur l'année 2023, l'impact a été moindre.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2015-06 du 23 novembre 2015.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AABNEGO - SARL A.B NEGOCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| - Matériels et outillages industriels | 5 à 10 ans ans |
| - Matériel de bureau | 3 à 5 ans ans |

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres détenus des Ducs d'Albe ont été soldés sur cette exercice.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

AABNEGO - SARL A.B NEGOCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORP.	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencs & aménagts divers	6 502		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	51 295		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	6 620		857
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	64 417		857
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		2 000		
	Autres titres immobilisés		4 022		
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL	6 022		
		TOTAL GENERAL	70 439		857

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORP.	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers			6 502	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			51 295	
		Mat. bureau, inform., mobilier		1 952	5 525	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL		1 952	63 322	
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				2 000	
	Autres titres immobilisés			4 022		
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL		4 022	2 000	
		TOTAL GENERAL		5 973	65 322	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

AABNEGO - SARL A.B NEGOCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels				
Inst. générales agencem. amén.	1 826	650		2 476
Autres immobs corporelles	16 304	5 822		22 126
Mat. bureau et informatiq., mob.	3 462	1 678	1 952	3 188
Emballages récupérables divers				
TOTAL	21 592	8 150	1 952	27 791
TOTAL GENERAL	21 592	8 150	1 952	27 791

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ACTIF CIRCULANT

AABNEGO - SARL A.B NEGOCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	583 271	583 271	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	175 726	175 726	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	981	981	
TOTAUX		759 977	759 977	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

AABNEGO - SARL A.B NEGOCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		981
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	981

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

AABNEGO - SARL A.B NEGOCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	500	500		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		140 805	140 805		
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autr organismes sociaux					
Etat &	Impôts sur les bénéfices	2 323	2 323		
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	197 851	197 851		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, tax & assimilés	130	130		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		360 877	360 877		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		702 486	702 486		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 - Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés